

Charte du numérique dans les associations

Pourquoi faire une charte ?

Transformation de la société, vigilance sur les mutations ou tendances actuelles - Comment interroger le numérique et préserver la qualité de vie au travail dans un contexte où on n'a pas forcément de prise ? Comment améliorer les conditions de travail des salariés dans un contexte contraint ?

La charte et le règlement - Quelle traduction dans l'exercice quotidien du manager d'une structure ? (visée transversale du travail qui doit prendre en compte tous les aspects d'une structure, d'une équipe, etc)

1. Réglementation en vigueur

Définir le droit à la déconnexion - Respecter les temps de vie professionnel et personnel (Le mouvement associatif et l'éducation populaire sont à l'origine de ces valeurs : précurseur des congés payés, du temps libre, de l'organisation de la société civile), y compris pour les bénévoles

Rappeler le travail d'identification des risques professionnels encourus dans l'exercice du travail - DUERP

Définir le périmètre d'usages des outils numériques : IRP, mode de suivi au niveau de la gouvernance

Formation des personnes et appropriation des ON (formation continue et formation des bénévoles)

2. Identité associative

Poser le principe du travail collectif, horizontal – le numérique ne remplace pas les collectifs de travail

Faciliter la participation et la collaboration – le numérique ne remplace pas la rencontre, l'interconnaissance entre les personnes, choisir des méthodes et outils qui privilégient le contact humain, la créativité, etc

Permettre la coopération, l'intégration des publics - notion de formation et d'équité de droits d'accès, apprentissage entre pairs, prises en compte de l'adaptation, etc

3. Identité de la structure

Préciser la place du numérique dans l'organisation en interne et en externe (vis-à-vis salariés, intervenants, bénévoles)

- Dans quel cadre s'inscrit le numérique dans l'organisation (convention collective, charte interne, règlement intérieur, etc)
- Quels discussions et liens avec la gouvernance sont mis en place ? (adhérents, gouvernance, salariés)
- Quelles modalités de travail collectivement ? (ex : animation de collectifs de projets, de travail, etc Quels supports d'utilisation sont prévus ? (outils qu'on souhaite utiliser) – les questionnements sur usages, requestionner les outils
- L'association souhaite-t-elle utiliser les outils libres ? (logiciels libre, rendre accessible les données, faire appel aux prestataires ESS, quelles données on stock – tout garder ou ce qui est stabilisé)
- Quel lien est fait pendant l'entretien individuel et le DUERP ?
- Comment garder la capacité d'initiatives des salariés ?
- L'association échange-t-elle avec les partenaires sur les évolutions liées au numérique, les moyens mis en œuvre, etc ?



Définir les règles d'utilisation du numérique dans l'association

Un petit guide sous forme de questions à se poser pour faire sa propre analyse et être amené à prendre des décisions.

1. Généralités

Quels sont les outils numériques présents et utilisés dans la structure ? (Serveur/partage de données commun à tous salariés, messagerie, etc) ; **et usages en sont faits ?**

Est-ce que les lois en matière de numérique sont connues dans l'association et appliquées ? (ex : droit à la déconnexion, etc)

Est-ce que les niveaux d'autonomie, de délégation et de supervision des outils numériques sont déterminés et précisés ?

Comment définir le traitement de l'urgence ? (hiérarchiser urgence et définir moyen d'y répondre, etc)

2. Fonctions identifiées

Faire un état des lieux dans la structure en listant les tâches dépendantes du numérique (plateformes de dématérialisation)

Identifier les catégories d'utilisation liées au numérique : Pratiques numériques, travail collaboratif, communication interne, gestion de projets, communication web, réseaux sociaux

Fixer les règles d'utilisation de chaque outil et veiller à leur non-multiplication

3. Les axes de travail

A quelle(s) action(s) répondent ou servent les outils ? (ex : transmission et partage de l'information, communication, organisation, gestion, etc)

L'évaluation des outils et des usages est-elle prévue ? si oui, quels sont les critères d'appréciation ?

Est-ce que la formation (professionnelle, entre pairs, etc) aux outils numériques est envisagée et prévue dans l'association ? (notamment pour éviter l'exclusion de certaines personnes)

Des moyens dédiés à l'équipement/matériel sont-ils prévus ?

4. Les actions

Des exemples d'action :

- **La gestion des mails** (ex : création d'une boîte mail professionnel, définir les sollicitations, proposer des plages horaires, adapter les envois des mails, réfléchir aux autres outils de communication, proposer de mettre en pratique les messages automatiques)
- **Le partage d'agenda, de document et maîtrise du réseau** (notamment d'accès)

5. Points d'attentions et de vigilances liés en parti au numérique :

Protection des données - Loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978 (: Entrée en application effective du *règlement général sur la protection des données (RGPD)*). Les professionnels doivent concentrer leurs actions sur la mise en conformité aux nouvelles règles applicables à partir du 25 mai 2018.

Conditions d'utilisation des outils numériques – ces conditions définissent l'utilisation qui peut être fait de l'outil proposé

Mentions légales obligatoire pour une publication – appelé OURS

Numérique éthique et durable – utilisation des outils libres (framsoft, moteur de recherche lilo, mozilla)

